

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 10 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2022*

Aujourd'hui, à neuf heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 34 Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.